

SNES-FSU

Déclaration préalable FPMA Intra juin 2012

D'autres choix sont nécessaires pour reconstruire une société juste

En confirmant lors des résultats des élections législatives dimanche dernier le choix de l'alternance politique exprimé lors du scrutin du 6 mai, le peuple français montre qu'au-delà du rejet d'un style de présidence, c'est bien une rupture avec la politique libérale brutale et injuste mise en oeuvre depuis 5 ans qu'il veut.

Le nouveau Gouvernement doit prendre la mesure de cette aspiration et ne pourra se satisfaire d'aménagements d'une logique qui, partout en Europe, prétend encore faire payer l'aggravation de la crise aux jeunes, aux salariés et aux retraités en durcissant l'austérité. Les politiques de déflation compétitives marquées par le dogme de la réduction de la dépense publique et de la rigueur salariale, et par la volonté de démanteler les services publics et les droits sociaux dans le domaine du travail, de la santé et des retraites ont manifesté leur caractère puissamment mortifère. Fondées sur une intensification du dumping social et fiscal, elles annihilent la croissance en déprimant la demande, et transforment la crise sociale et financière en crise du politique en attisant les inégalités et en favorisant la montée de l'extrême-droite.

Plus que jamais d'autres choix sont nécessaires. C'est cette exigence que portera la FSU lors de la Conférence sociale au mois de juillet en revendiquant des politiques qui mettent au cœur de l'action publique :

- la relance de l'emploi avec une attention particulière pour la situation de la jeunesse
- la programmation des investissements nécessaires pour répondre aux besoins économiques et sociaux et aux défis environnementaux
- la relance du pouvoir d'achat pour tous les salariés du public et du privé,
- la réaffirmation et la promotion du rôle indispensable de la Fonction publique et des Services publics dans cette relance (formation, reconnaissance et élévation des qualifications, résorption de la précarité...)
- l'ouverture de négociations, dès 2013, sur les retraites pour une toute autre réforme.

Ces chantiers impliquent de revoir la conception et le rôle des financements publics. A rebours de la politique inégalitaire et injuste jusqu'ici imposée qui se caractérisait par le désengagement de l'Etat, la mise en cause des cotisations sociales et les cadeaux fiscaux pour une minorité de nantis, ils exigent une réforme fiscale ambitieuse mettant en place une réelle progressivité et s'appliquant à l'ensemble des revenus,. Ils nécessitent le dégagement de nouveaux financements pour la protection sociale, l'assurance chômage, les retraites et la prise en charge de la perte d'autonomie.

Refaire de l'Education nationale une priorité maintenant !

L'Education nationale doit concourir à la reconstruction d'une société plus juste. L'Ecole et ses personnels doivent être considérés non comme un coût insupportable pour l'Etat et les entreprises mais un investissement indispensable pour la richesse de la nation et l'avenir de la jeunesse. Après les cinq années de démolition entrepris par le précédent pouvoir, le nouveau Président et son Gouvernement se sont engagés à refaire de l'Education nationale une priorité par une loi d'orientation et de programmation débattue et votée au Parlement au mois de novembre prochain.

Pour le SNES-FSU, cela exige de réaffirmer le Service public d'Education comme garant d'égalité sur tout le territoire et outil de réussite et de promotion pour tous les élèves, et donc d'abandonner des réformes profondément régressives et ségrégatives (Ecole du socle, programme ECLAIR, mise en concurrence des établissements à travers la suppression de la carte scolaire, réforme des lycées, démembrement de la voie technologique, apprentissage précoce...).

Cela exige de créer les emplois publics statutaires à hauteur des besoins, et donc de mettre fin à l'application du principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, d'arrêter de recourir à des personnels précaires, de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle ambitieuse des recrutements et un plan d'ampleur de titularisation pour reconstruire un Service public d'Education rendu exsangue.

Cela exige de respecter les qualifications, les statuts, les missions des personnels, d'améliorer les conditions d'emploi, de service et de rémunération, et donc, de rompre avec les méthodes et les pratiques managériales, d'abroger le décret sur l'évaluation des personnels en date du 7 mai, de rétablir une véritable formation et une décharge de service pour les stagiaires...

Enfin cela exige d'ores et déjà des mesures d'urgence pour la prochaine rentrée pour en améliorer concrètement les conditions et réduire les effets ravageurs du budget d'austérité renforcée 2012 et de la poursuite de réformes massivement contestées qui remettent en cause nos missions et le sens et les conditions d'exercices de nos métiers, tout en renforçant un modèle scolaire inégalitaire et sélectif.

Or, dans ce domaine, si le nouveau Ministre de l'Education nationale a tenu à envoyer des signaux positifs en voulant rétablir le dialogue avec les organisations syndicales rompu par son prédécesseur et en confirmant plusieurs annonces (+ 1000 emplois de professeurs des Ecoles, décharge de 3h pour les stagiaires...), les mesures prises restent bien insuffisantes à l'heure actuelle pour inscrire une véritable rupture avec la rentrée préparée par le précédent Gouvernement.

Une académie exsangue : postes vacants et vivier de TZR laminé

Le mouvement intra académique de Versailles n'est plus ainsi en mesure de remplir son rôle, c'est-à-dire donner au Service public d'Education les moyens de son bon fonctionnement. En raison de la pénurie de personnels titulaires organisée depuis de longues années par la systématisation des sous recrutements, de nombreux postes restent vacants et dans des disciplines qui auparavant n'étaient pas touchées comme les Mathématiques ou l'Anglais ; le vivier de TZR, lui, continue de diminuer, quand il n'est pas définitivement mis en extinction comme en lettres classiques, en documentation... Cette situation impose, pour le SNES-FSU,

des mesures exceptionnelles et immédiates qui, dans l'attente de la mise en oeuvre d'un plan de recrutement pluriannuel, doivent produire leurs effets dès cette rentrée et la suivante :

- ouverture de listes complémentaires, dès cette session, dans tous les concours à la fois pour faire face aux désistements et aux reports et pour procéder à des recrutements supplémentaires
- pré-recrutements et déplacement des épreuves d'admissibilité du CAPES du mois de novembre au mois de mars pour reconstituer les viviers de candidats dès les concours 2013
- augmentation du nombre de postes aux concours dès la prochaine session
- réemploi de tous les non titulaires, affectation directe pour les plus anciens en tant que stagiaire sur la base d'une ancienneté de service, inspection, en cours d'année, par une inspection devant une classe et titularisation par un jury

L'enjeu est la continuité et l'égalité du Service public d'Education sur tout le territoire. Ce sont les établissements et les zones les plus touchés par les difficultés sociales et scolaires, parce que les moins attractives, qui se retrouvent privés de personnels titulaires et les plus exposés au manque de TZR, en cas de besoin de remplacement.

Au-delà de la nécessité de recruter à la hauteur des besoins, ce constat doit déboucher sur l'ouverture de véritables discussions pour rendre attractives les conditions d'exercices dans ces établissements, ce qui implique de rompre pour l'Administration avec le prêt à penser managérial dont elle fait usage pour traiter cette question. Ce n'est certainement pas le recrutement local et la déréglementation qui peuvent être la réponse comme le montre de façon éclatante la faillite du dispositif ECLAIR sur lequel nous allons revenir, pas plus qu'une individualisation des carrières et des rémunérations ou en faire une sorte de passage obligé pour pouvoir muter à terme à travers des bonifications de sortie exorbitantes comme dans le système APV. L'attractivité des postes des établissements difficiles dépend en premier lieu des conditions d'exercice, de la possibilité d'avoir une décharge de service pour faciliter la concertation et la diversification pédagogique, nécessité que l'Administration a toujours escamotée et dont elle a systématiquement pris le contrepied en multipliant les heures supplémentaires dans ces établissements.

« Mobilité Eclair » : refus d'une gestion discrétionnaire des personnels

Le dispositif ECLAIR est une véritable machine de guerre contre le Service public d'Education. Nous condamnons avec force la logique managériale de déréglementation et de pilotage par le local qui le sous-tend. Ce dispositif, nous l'avons déjà dit, ne répond en rien aux besoins de ces établissements difficiles ; il crée en revanche des établissements de seconde zone sous prétexte de prendre en compte les spécificités d'une population et d'un environnement scolaires, au risque de stigmatiser davantage les élèves et leurs familles. Il participe pleinement de l'offensive contre l'Education prioritaire et traduit le renoncement de l'Etat à faire de l'Ecole un outil de réussite sociale pour tous.

Sa mise en place, marquée par le souci constant d'appuyer la communication du précédent Ministre, s'est effectuée de manière autoritaire et par le contournement systématique des instances délibératives et consultatives : aucun critère de classement discuté et rendu public, aucune délibération du CA des établissements concernés, et quand celle-ci existait pour refuser le classement ECLAIR, elle était bafouée, aucune consultation des CT...

Ces dérives autoritaires s'inscrivent pleinement dans la nature du programme ECLAIR qui est d'imposer une gestion discrétionnaire et managériale des personnels par le C/E érigé en

potentat oriental : il recrute les personnels directement, il décide de leur avancement et d'une partie de leur rémunération à travers la modulation des indemnités, il a le pouvoir de définir leurs services et leurs missions, au travers de lettres de missions...

Nous tenons à condamner la poursuite des opérations d'affectation sur ces établissements lancées au mois de janvier en opposition complète avec les principes et les statuts de la Fonction publique et en contradiction avec les engagements électoraux du Président de la République qui, dans un courrier en date du 12 avril, affirmait vouloir mettre fin au dispositif ECLAIR.

A l'issue de la FPMN du 4 juin où l'Administration a entériné par un coup de force le principe de cette mobilité arbitraire, celle-ci a clairement montré qu'elle était une opération de contournement du mouvement national. Notre académie a eu un seul de ces postes sur les 44 proposés pourvu par un personnel extérieur à l'académie alors que ce sont 100% des postes proposés dans les académies de Rennes, de Corse, les 2/3 dans les académies de Paris et Nancy-Metz... qui l'ont été. Au total, les académies peu attractives au mouvement Inter-académique le restent, alors que les académies difficiles d'accès, inaccessibles en rapprochement de conjoint, font le plein.

Sur le plan académique, le bilan montre que les personnels, dans leur ensemble, refusent le modèle managérial lié à ces établissements et la conception de l'Ecole ségrégative sur laquelle ils se fondent. Plus de la moitié des postes n'ont pas trouvé de candidats. Si nous nous félicitons qu'ils soient reversés dans le mouvement général et pourvus par le biais des règles communes dans l'intérêt des collègues comme celui du service, nous n'acceptons pas que 21 des postes autoritairement profilés ECLAIR fassent l'objet sur la base d'une intime conviction du chef d'établissement d'une nomination des personnels. Nous condamnons ce mouvement dérogatoire contraire aux principes de transparence et d'équité de traitement.

Nous renouvelons notre opposition à la bonification ECLAIR dont la hauteur complètement exorbitante à 500 points empêche la satisfaction de priorités légales comme les rapprochements de conjoints sur des communes ou des groupements de communes.

Le déblocage de 168 postes, une première étape pour fluidifier le mouvement et améliorer les conditions d'affectation et d'exercice de tous les personnels

Le droit à mutation des personnels subit de plein fouet les conséquences des suppressions massives de postes (plus de 500 dans les collèges et les lycées généraux et technologiques) et des blocages de postes pour la mobilité ECLAIR et l'affectation des stagiaires.

Faute de postes définitifs en établissements en nombre suffisant, des mesures de carte scolaire se retrouvent réaffectées en dehors de leur commune, parfois de leur département. Les néo-titulaires débutent massivement sur ZR, là où les conditions d'exercice du métier sont les plus dégradées (ZR de taille départementale, affectation sur plusieurs établissements...). Dans certaines disciplines, le mouvement est si tendu que les rapprochements de conjoint sur des groupements de communes deviennent impossibles.

Nous prenons acte positivement, suite à nos interventions et à l'annonce par le Ministère d'une réelle et effective décharge de service de 3h pour les stagiaires, du déblocage de 168 postes sur les 465 initialement réservés pour affecter les stagiaires à temps plein, et tenons à saluer les efforts consentis par les services pour les réinjecter dans le mouvement dans un calendrier contraint. Cela contribue à fluidifier un mouvement déjà bien obéré par les

nombreuses suppressions de postes. Il ne s'agit cependant que d'un retour au taux des deux précédents mouvements où le nombre de postes bloqués représentait environ 40% du nombre de stagiaires à accueillir.

D'autre part, nous avons repéré un certain nombre de maintiens de blocage de postes pour stagiaires empêchant la réaffectation de mesures de carte scolaire et de retour de congé parental qui ont un droit absolu au poste vacant le plus proche. Nous exigeons que ces postes soient débloqués, comme cela a été le cas lors des mouvements précédents.

Enfin nous voulons avoir connaissance des critères qui ont présidé au déblocage des postes. Nous continuons de déplorer l'absence de GT sur cette question en dépit de nos demandes réitérées.

Concernant les conditions d'affectation et d'exercice des stagiaires, le fond du problème reste cependant entier :

- le blocage de postes reste une norme dans l'Académie pour affecter les stagiaires,
- leur nomination massive sur des postes de titulaires, avec la décharge de service, va désorganiser les établissements : celle-ci va déboucher sur une augmentation d'heures supplémentaires qui retomberont, soit sur les stagiaires eux-mêmes, soit sur les personnels en exercice, dans des établissements déjà saturés par celles-ci.

C'est pourquoi, nous continuons d'exiger des mesures d'urgence qui rompent avec une politique budgétaire et une conception de l'entrée dans le métier qui assimilent les stagiaires à des moyens d'enseignement.

Cela implique dans l'immédiat :

- l'affectation de tous les stagiaires sur blocs de moyens provisoires (et non sur postes bloqués et soustraits du mouvement intra) avec un réel allègement de service d'au moins 1/3 de service
- la création de moyens nouveaux en emplois pour compenser dans les établissements les décharges de services des stagiaires et convertir les heures supplémentaires en heures postes afin de fabriquer un maximum de BMP et réduire le nombre de compléments de service

Nous demandons que les CT soient saisis de cette question et que leurs membres aient accès à la liste des BMP et aux TRMD des établissements.

STI : une gestion méprisante et indécente des personnels

Les suppressions d'emploi et la réforme de la voie technologique qui, sous couvert de la redynamiser, en organise le démembrement ont des effets dévastateurs pour les enseignants de STI. Plusieurs dizaines de MCS cette année s'ajoutent à celles de l'année dernière ; 12, toutes en génie mécanique productive, sont sans solution de réaffectation au projet. C'est une situation inédite et gravissime.

En préalable, nous tenons à dénoncer et condamner fermement la stratégie de l'Administration qui s'est ingéniée à écarter les organisations syndicales de ce dossier en faisant de l'opacité une règle de conduite :

- lors des CTSD, refus de communiquer les TRMD et d'examiner les besoins discipline par discipline au regard de l'organisation des nouveaux enseignements prévus par la Réforme mettant les élus dans l'impossibilité de contrôler les suppressions de poste
- après les CTSD et le GT sur la rédaction de la circulaire intra, refus d'un GT MCS pour vérifier l'application de la règle de désignation des MCS et le respect des garanties individuelles et collectives

- après les GT de vérification des vœux et barèmes, en dépit d'une demande unanime des organisations syndicales, nouveau refus de la tenue d'un groupe de travail extraordinaire sur cette question

Il est inacceptable pour le SNES que la FPMA concernant les STI puisse s'ouvrir sur ces bases et soit mise en demeure de cautionner une gestion discrétionnaire des moyens et des personnels où l'Administration fait l'impasse sur ses obligations en matière de formation et de reconversion.

Nous exigeons en préalable :

- un réexamen des mesures de carte scolaire, tout particulièrement en L4200
- des garanties apportées solennellement aux personnels sans solution de réaffectation concernant leurs conditions d'affectation et d'exercice : ceux-ci doivent être rattachés administrativement dans leur établissement d'origine, bénéficier d'une mesure conservatoire leur assurant la préservation de leur droit à MCS pour les prochains mouvements et le respect absolu d'une affectation au plus proche de leur poste supprimé en cas d'affectation provisoire
- des éclaircissements sur les engagements donnés par l'Administration à des personnels qui se sont portés volontaires pour être en MCS et ont fait le choix d'être nommés sur ZR
- des garanties en terme d'accès aux formations de l'ensemble des personnels
- la transparence et le respect des étiquetages de poste : au lycée Viollet-le-Duc de Villiers St Frédéric, un poste de génie thermique vacant a ainsi été indûment transformé après la tenue du CTSD des Yvelines sur les créations/suppressions de postes et de l'affichage sur SIAM des postes vacants en poste de génie mécanique construction alors qu'un personnel le demande au mouvement intra en génie thermique

Le Mouvement spécifique académique : opacité et arbitraire

Nous renouvelons nos critiques exprimées lors des GT barèmes quant aux modalités retenues depuis 4 ans dans l'académie pour le mouvement SPEA et qui en font un mouvement de plus en plus dérogatoire au mouvement général, avec évacuation du barème et pilotage exclusif par les Corps d'inspection et les CE.

Nous insistons sur un certain nombre de problèmes non réglés et de nouvelles dérives apparues lors du GT spéa : problème toujours non réglé des approches différentes des Corps d'inspection sur les affectations des STG en spéa alors que le Rectorat s'était engagé il y a déjà deux ans à une harmonisation, traitement non réglementaire des règles de MCS Spéa totalement inadmissibles, motivations de chefs d'établissement sans rapport avec les raisons du profilage du poste...

En outre nous tenons à alerter l'Administration sur l'ampleur accrue des postes vacants après mouvement en DNL en HG : 9 PV en 2010 ; 15 en 2011 ; 16 en 2012// pour certains il s'agit de la 4^e année consécutive (Einstein Ste G des bois) ; d'autres ont été créés cette année et restent vacants après mouvement (lycée Julie Victoire Daubié à Argenteuil).

Nous demandons une transparence totale sur l'implantation des postes Spéa ce qui suppose de revoir la méthode d'élaboration de la carte des formations (CTA mis devant le fait accompli, GT avec la DOS tardif et postérieur à l'examen en CT de la carte des formations...). Dans l'immédiat, nous demandons le reversement de ces postes non pourvus au mouvement général.

Nous réaffirmons aussi notre opposition à la décision du Recteur contre l'avis de la totalité des OS d'offrir aux agrégés la possibilité de cumuler la bonif agrégé sur vœux lycée et celles au titre du RC, du RRE et de la stabilisation TZR sur vœux restreints lycée. Elle participe de la longue suite de coups de force pour raison idéologique mais elle continue de démontrer son inefficacité et surtout son iniquité. Nous demandons un bilan comparatif à l'issue du mouvement intra.(et pas lors de la discussion de la circulaire intra !!)

Rétablir le paritarisme et les CT dans toutes leurs prérogatives pour assurer le dialogue social

Nous prenons acte positivement des décisions prises dans cette académie qui vont dans le sens d'un respect plus grand du paritarisme dans l'intérêt de tous les personnels :

- remise d'un projet en phase 1 et 2 comme les années précédentes
- report d'une semaine des FPMA pour réinjecter les postes stagiaires débloqués
- non publication du projet intra

Le rétablissement d'un véritable dialogue social et celui de la concertation avec les organisations syndicales appelés de leurs vœux par le Président et son chef de Gouvernement impliquent néanmoins de rompre radicalement de la part de l'Académie avec les modalités quasi-absolutistes de préparation de la rentrée : contournement des instances dans les établissements, des CT, privés, par ailleurs, du droit de vote pourtant reconnu par le nouveau décret, non communication des TRMD, absence de ventilation de tous les moyens, GT sur la voie technologique bloqués par l'attitude dilatoire de l'Administration et des Corps d'inspection.

Ce refus de donner des informations fiables au double prétexte fallacieux du perpetuum mobile des données et de l'autonomie de l'établissement c'est-à-dire concrètement celle du C/E aboutit à faire examiner dans les instances de mouvement les créations et suppressions de postes. Dans un contexte de suppressions massives de postes (plus de 500 en lycée et collège) qui bloquent dans de nombreuses disciplines la fluidité du mouvement et remet en cause le droit à la mobilité des collègues, ces pratiques sont inadmissibles.

Afin de garantir une mobilité choisie pour les personnels, le SNES revendique la reconstruction d'un mouvement national unifié alimenté par un nombre suffisant de postes qui assurent la couverture des besoins du service public d'éducation.

Dans le cadre de l'actuel mouvement, afin de lutter, tant que faire se peut, contre la mutation en aveugle, et permettre aux collègues de développer les stratégies de continuité inter/intra, il est indispensable d'avancer la discussion et la parution de la circulaire intra au mois de novembre avant la saisie des vœux sur SIAM pour le mouvement inter. Le barème qui est un gage de transparence et d'équité de traitement doit, pour rendre le mouvement plus équitable, prendre en compte la diversité des situations individuelles, familiales et les conditions d'exercice, avec comme valeur pivot l'ancienneté de poste.

Remerciements aux personnels DPE et DOS